

CP 115 –VERRE
INDEXATION DES SALAIRES
DÈS LE 1/09/2021

Les salaires minimums sectoriels, les salaires réels et les primes d'équipes sont augmentés de 2% suite à une indexation au 1^{er} septembre 2021.

SALAIRES MINIMUMS SECTORIELS VERRE AU 1/09/2021 (en base de 38h/semaine)

Salaire minimum au moment de l'embauche (95% du minimum normal)	11,3014 €
Salaire minimum (après 4 semaines)	11,8963 €

Primes d'équipes	
- après-midi	0,5102 €
- nuit	1,5890 €

A partir du 1/09/2021	
Sécurité d'existence durant les 90 premiers jours	10,0776 €
Sécurité d'existence au-delà des 90 premiers jours	9,7392 €

VISITEZ AUSSI NOTRE SITE WWW.ACCG.BE POUR PLUS D'INFORMATIONS